



Actualités céréalières

Publication périodique de la Fédération suisse des producteurs de céréales



Fritz Glauser,
Président

Céréales panifiables et protéines végétales : même combat

Dans le marché des céréales panifiables, la concurrence principale n'est pas l'importation de céréales, mais de produits finis. En effet, les céréales (et la farine) bénéficient d'une protection à la frontière nécessaire pour conserver une production et une première étape de transformation en Suisse, alors que les produits de boulangerie peuvent être importés quasiment sans droits de douane et sans limite de quantité. Aucun échelon de la filière n'est concurrentiel avec ce qui se fait à l'étranger, d'où l'importance de la marque Pain Suisse et de la déclaration du pays de fabrication des produits de boulangerie.

La situation est fondamentalement identique pour les protéines végétales : la concurrence principale vient des importations de produits finis et aucun échelon n'est compétitif face à l'étranger. La préoccupation est d'autant plus grande qu'aucune protection à la frontière n'est appliquée sur les matières premières.

Si le marché pour les produits à base de protéines végétales est en forte croissance, il reste à un niveau relativement faible. Comment les produits suisses peuvent-ils se faire une place sur ce marché en développement et concurrencer les importations ? Il faut « simplement » que tous les échelons de la filière y trouvent leur compte : pour les producteurs, obtenir la rentabilité et la sécurité nécessaires au niveau de la production. Pour les transformateurs, couvrir leurs coûts de transformation. Pour les consommateurs, avoir un intérêt à consommer local et être prêt à payer le prix correspondant.

Si au moins une de ces trois étapes n'adhère pas au projet de développer une filière pour les protéines végétales indigènes, ce nouveau marché ne pourra pas se développer. Ce serait dommage de laisser passer une telle opportunité et la FSPC s'engage pour que les producteurs puissent aussi profiter d'une plus-value et d'une diversification des cultures.



Pierre-Yves Perrin,
Directeur

Céréales fourragères : situation très préoccupante !

La FSPC le dit depuis de (trop) nombreuses années : la rentabilité des céréales fourragères est catastrophique. Les estimations de surfaces 2024 ne sont pas encore connues, mais les ventes de semences, recensées par Swissem, prévoient une baisse pour le blé fourrager (- 7.4 %), pour l'orge (- 17.5 %) ainsi que pour le triticale (- 14.6 %). Cela confirme la tendance des dernières années, puisque

l'orge a par exemple perdu 2'000 hectares à elle seule en 10 ans.

Problème de rentabilité

Pour les producteurs, la rentabilité d'une culture n'est pas le seul critère de décision. Un assolement et une rotation des cultures équilibrés, une date de récolte précoce ou le nombre de cultures dans les projets de qualité du paysage jouent également un rôle et peuvent avoir des avantages. Ceux-ci pèsent dans la balance autant que les aspects financiers (donc le prix aux producteurs).

Les augmentations des coûts de production des deux dernières années n'ont, pour les céréales fourragères, pas été compensées par des augmentations de prix, malgré les revendications de la FSPC. Pour ces cultures, la marge brute (et donc le revenu par hectare ou par heure de travail) est nettement inférieure à celle des cultures de référence (blé panifiable, colza).

Le manque de rentabilité a plusieurs causes :

- Des prix aux producteurs trop bas
- Une protection à la frontière insuffisante, qui rend les importations financièrement intéressantes (ces importations concurrencent par la suite les céréales indigènes sur le marché)
- Un manque de volonté de la filière de valoriser la provenance des matières premières dans l'alimentation animale par des prix plus élevés aux producteurs.

Influent des importations

Il n'existe aucune limite quantitative aux importations (contingent). Lorsque la protection à la frontière est trop basse (ce qui est le cas actuellement), les importations sont massives. La marchandise ainsi importée à bas prix définit malheureusement le niveau de prix en Suisse.

Avec des prix mondiaux en baisse constante ces derniers mois et un cours de l'Euro clairement défavorable à la production suisse, les marchandises peuvent entrer en Suisse à des prix très bas (début février 2024 : environ Fr. 35,50/dt pour de l'orge). A ce prix, il est impossible pour un centre collecteur de valoriser correctement la récolte indigène.

Attentes pour la récolte 2024

Les négociations de prix pour la récolte 2024 auront lieu au printemps ou au début de l'été. Si la filière ne s'engage pas activement pour des prix aux producteurs rémunérateurs, les surfaces vont à nouveau diminuer lors des semis de l'automne 2024. En jeu : la crédibilité de la viande suisse si le taux d'auto-provisionnement baisse encore ! La FSPC va s'engager pour que les prix atteignent un niveau correct, qui redonnent la motivation nécessaire aux producteurs pour à nouveau augmenter les surfaces de céréales fourragères. Cela ne pourra se faire qu'avec le soutien de l'ensemble des partenaires de la filière, jusqu'aux grands distributeurs et aux consommateurs !



Rahel Emmenegger,
Directrice adjointe

Le pays de production du pain est enfin connu !

D'où vient le pain que l'on trouve dans les magasins ? Pendant longtemps, il n'y a pas eu de réponse satisfaisante à cette question, car il n'y avait pas d'obligation de déclaration pour le pain vendu en vrac (c'est-à-dire sans emballage). L'adoption d'une initiative parlementaire va désormais changer la donne.

Alors que la Suisse importe chaque année environ 130 000 tonnes de produits de boulangerie (une quantité qui a quadruplé depuis l'an 2000 et qui représente près d'un tiers du marché), ce manque de transparence pose problème non seulement aux consommateurs, mais aussi à la filière céréalière nationale.

Ces produits importés à bas prix concurrencent directement notre production de céréales, mais aussi les étapes en aval comme les meuniers et les boulangers, alors que les marges des revendeurs sont énormes. Pour donner un ordre de grandeur : Un croissant importé à 30 centimes peut être revendu sans problème au "prix local", alors que la production d'un croissant fabriqué en Suisse coûte déjà un franc. Cette concurrence déloyale et cachée peut presque être considérée comme une tromperie du consommateur, qui croit acheter un produit indigène en toute bonne conscience.

À partir du 1er février 2024, le pays de fabrication des produits de boulangerie devra enfin être déclaré ! Dans les restaurants, les stations-service et les points de vente en général, le pays d'origine devra être indiqué par écrit. Un pain importé, simplement cuit au four, ne pourra donc plus donner l'illusion d'être suisse.



Envoyer un signal fort avec Pain suisse.

La marque Pain suisse informe sur l'origine suisse du pain. Les consommatrices et consommateurs peuvent ainsi choisir en toute connaissance de cause d'acheter du pain suisse et d'encourager la création suisse.

Les pains, petits pains, pains sandwichs et produits de boulangerie fine, y compris ceux qui sont vendus en vrac, sont dès à présent soumis à l'obligation de déclarer le pays d'origine, avec une tolérance jusqu'au printemps 2025 au plus tard. C'est la raison pour laquelle l'association Pain suisse mène actuellement une campagne publicitaire nationale au moyen d'affiches et sur les canaux de communication en ligne, pour promouvoir la marque « Pain suisse ». Avec la mention « Pain suisse », les producteurs, les meuniers, les boulangers et les commerçants facilitent les achats des consommateurs. En choisissant la marque Pain suisse, on bénéficie d'un produit suisse de qualité, fabriqué avec amour, et on soutient la formation et l'emploi à tous les niveaux, des producteurs de céréales jusqu'aux boulangers en passant par les meuniers.

Avec la marque « Pain suisse », les producteurs et commerçants sont parfaitement prêts à remplir leur obligation de déclaration d'origine, et pas seulement pour les produits vendus en vrac. Les producteurs qui remplissent l'obligation de déclaration peuvent s'enregistrer en ligne sur <https://painsuisse.ch/logodelamarque/> pour demander l'autorisation d'utiliser la marque. Et pour que l'origine de chaque pain soit clairement établie.



Urs Wegmann,
Comité FSPC

«J'ai délibérément choisi de m'engager auprès de la FSPC afin de contribuer à ce que les producteurs de céréales soient correctement rémunérés. Car c'est la seule façon de maintenir une sécurité de l'approvisionnement pour la population suisse, ce qui me tient à cœur.»